



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 16 mars 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Logement.

À la question parlementaire suivante :

« Il est un fait que la mobilité transfrontalière en matière de logement a tendance à augmenter. C'est ainsi qu'un nombre non négligeable de ressortissants luxembourgeois choisissent une résidence dans les régions frontalières allemandes, françaises et belges.

- J'aimerais dès lors savoir de Monsieur le Ministre, si son ministère dispose d'un état des lieux sur ce phénomène et quelles sont le cas échéant les raisons principales du changement de résidence ?
- Quels sont le cas échéant les avantages/désavantages d'un tel choix ? »

Monsieur le Ministre a fourni la réponse suivante :

« Le Ministère du Logement ne dispose pas de données sur les flux migratoires de ressortissants luxembourgeois dans les régions frontalières allemandes, françaises et belges autres que celles disponibles via le portail du Statec. »

Tout en remerciant Monsieur le Ministre pour sa réponse, j'aimerais l'informer que malgré des recherches intensives, je n'ai pu trouver de telles données via le portail du Statec. En effet, le Statec ne dispose que de données sur les personnes qui vivent au Luxembourg.

Devant ces lacunes, j'aimerais savoir de Monsieur le Ministre s'il n'estime pas que le phénomène des flux migratoires de ressortissant luxembourgeois vers les régions frontalières allemandes, françaises et belges mériterait une analyse sur base de statistiques réellement existantes ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo  
Député